



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°20
Réunion du 25 janvier 2024

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON - MM. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	/
● Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	/
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1 ^{er} demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 20/01/2024 au 25/01/2024					
Dossier N°331	19/01/2024		3CD	Réception Extrait PV de la commission des Statuts et Règlements du 15.01.2024, décidant : - De donner match à jouer SENIORS D2 du 07/01/2024 - n°25892254 ASNIERES FC 1 / SURESNES JS 2	Suite au retour des Statuts et Règlements, La 3CD donne match à jouer <u>25 FEVRIER 2024.</u>
Dossier N°332				Réception Extrait PV de la commission disciplines Seniors du 05.12.2023, décidant : - L'équipe d'ASNIERES FC 1 en Seniors D2 d'un match de suspension de terrain ferme. La rencontre devra se dérouler en dehors de la commune d'Asnières.	La 3CD demande au club d'ASNIERES FC, de transmettre à la commission, un terrain de repli homologué en dehors de la commune d'ASNIERES, concernant la rencontre SENIORS D2 de l'équipe 1 ci-dessous : SENIORS D2 poule A du 04/02/2024 - n° 25892270 ASNIERES FC 1 / GARENNE COLOMBES AF 2 <u>au plus tard le mercredi 31/01/2024.</u> sous peine de sanctions financières et sportives conformément au R.S.G.
Dossier N°333	22/01/2024			Réception mail, forfait non avisé de NEUILLY FUTSAL U13 Futsal U13 du 13/01/2024 -n°27604891 F.B.A 1 / NEUILLY FC 92 2	NEUILLY FC 92 2 : -1 point (0 but) F.B. A 1 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°334	22/01/2024	500051	ACBB	Forfait général en U13 Poule E.	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe U13 Poule E. Forfait général de l'équipe U13 Poule E de l'ACBB Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°335	22/01/2024	527758	SEVRES FC 92	Nous informe d'un doublon de match en championnat Loisirs et coupe loisirs le 29/01/2024. COUPE LOISIRS SENIORS du 29/01/2024 - n°27732244 SEVRES F.C. 92 1 / SEVRES F.C. 92 3	La 3CD reporte la rencontre au 12 FEVRIER 2024
Dossier N°336	23/01/2024	513925	PLESSIS ROBINSON FC	COUPE U14 du 13/01/2024 – n°27666483 VILLE D'AVRAY US 1 / PLESSIS ROBINSON FC 2	Suite à une erreur administrative, étant donné que le club du PLESSIS ROBINSON FC jouait un match de championnat le jour de la coupe, La 3CD décide de reporter la rencontre au samedi 17 février 2024. COUPE U14 du 13/01/2024 – n°27666483 VILLE D'AVRAY US 1 / PLESSIS ROBINSON FC 2 Néanmoins, les équipes peuvent se mettre d'accord pour jouer la rencontre en semaine en passant par Fooclubs.
Dossier N°337	25/01/2024			Forfait non avisé de SUPPORTERS.NICE 1 Coupe LOISIRS SENIORS du 15/01/2024 -n°27732242 FC Blr 2 / Supporters Nice 1	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds Loisirs Seniors du club de SUPPORTERS.NICE 1 Forfait avisé hors délais de l'équipe SUPPORTERS.NICE 1 Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de FC Blr 2 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°338	25/01/2024	500622	SAINT CLOUD	Demande dérogation à partir du 25/01/2024 - ANCIENS D1 À 9h30 AU LIEU DE 9h00	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°339	25/01/2024		3CD	Réception courriel de la mairie, nous informant de l'indisponibilité du Gymnase Aréna Teddy Riner, le samedi 27 janvier 2024 à partir de 14h00. FUTSAL U13 du 27/01/2024 - n°27604900 FC ASNIERES FUTSAL 1 / CHATILLON FOOT SALLE 1	Suite au courriel du Service des Sports de la ville d'Asnières nous informant de l'indisponibilité des installations à partir de 14h00 le samedi 27 janvier 2024. Par conséquent, la 3CD décide que la rencontre ci-dessous <u>est reportée à une date ultérieure fixée par la Commission.</u> FUTSAL U13 du 27/01/2024 - n°27604900 FC ASNIERES FUTSAL 1 / CHATILLON FOOT SALLE 1

Dossier N°340	25/01/2023		3CD	Retour C.D.P.M.E, concernant le match : U18 D2 du 28/01/2024 – n°26082957 ISSY LES MLX FC 22 / ACBB 22	Suite au retour de la C.D.P.M.E, la 3CD reporte la rencontre à une date ultérieure fixée par la commission.
------------------	------------	--	-----	--	---

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Futsal U13

20/01/2024 n°27604897 Ass. Futsal Courbevo 1 / F.B.A 1

Futsal U11

21/01/2024 n°27606149 Chatillon Foot Salle 1 / Issy Les Mx Fc 1

21/01/2024 n°27606151 A.S.F.Chaville 92 1 / Futsal Paulista 2

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D2

06/01/2024 n°26084436 Montrouge F.C. 92 23 / Rueil Malmaison Fc 22

U15F à 8

13/01/2024 n°27375059 Malakoff Usm 1 / Montrouge F.C. 92 1

Futsal U11

13/01/2024 n°27606141 Neuilly Fc 92 1/ Chatillon Foot Salle 1

Futsal U13

13/01/2024 n°27604892 Neuilly Fc 92 1 / Ass. Futsal Courbevo 1

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

FICHES PLATEAUX

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U7

13/01/2023 FONTENAY AUX ROSES / CLAMART FOOT CSM

13/01/2023 ACADEMEIE CLUB ASNIERES / COURBEVOIE S.F / GARCHES VAUCR

Plateau U8

13/01/2023 CHATILLONNAIS SCM / MALAKOFF USM / SCEAUX FC

13/01/2023 JEUNES D'ANTONY / BAGNEUX COM / ANTONY FOOT EVOL

13/01/2023 ASNIERES FC / GARENNES COLOMBES

13/01/2023 NANTERRE ES / PUTEAUX CSM / RACING CFF

FICHES CHALLENGES

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Challenge U11

13/01/2023 GARENNE COLOMBES / FONTENAY AUX ROSES / CSM CLAMART / CHEMINOTS OUEST

13/01/2023 CLICHY S/S US / SURESNES JS / VANVES STADE / AS ARARAT ISSY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.